

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 01

Séance du 1er mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 31

L'an deux mille seize, le premier mars,

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX
2016**

**AIRE DE JEUX
DE LA FALQUETTE**

**CONSTRUCTION DE
VESTIAIRES
ET MISE AUX NORMES**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Monsieur Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160301-DEL20160301-DE
Date de télétransmission : 03/03/2016
Date de réception préfecture : 03/03/2016

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI.

Cette opération rentre dans les catégories d'opérations prioritaires évoquées dans le guide pour la programmation 2016 relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux et plus particulièrement le point 3 « *Travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments communaux et intercommunaux dans la perspective de la transition énergétique et de la mise aux normes* »

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'opération « Aire de jeux de la Falquette – Construction de vestiaires et mise aux normes »

Ces travaux ont pour objet la démolition de locaux préfabriqués existants vétustes et la construction de vestiaires et sanitaires aux normes sur l'aire de jeux de la Falquette (50 m²) et consistent plus particulièrement à :

- La démolition de bâtiments préfabriqués existants ;
- La création d'espaces sanitaires aux normes pour les jeunes et les enfants des écoles ;
- La création de deux vestiaires ;
- La création d'un local à matériel et de stockage ;
- L'aménagement de points d'eau extérieurs ;
- La mise en accessibilité des abords.

Le montant total estimatif concernant la fourniture et la pose des équipements s'élève à 136 500 euros H.T soit 163 800 euros T.T.C

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR (40 %)	54 600,00 €
Autofinancement (60 %)	81 900,00 €
Total HT	136 500,00 €
T.V.A 20 %	27 300,00 €
Total TTC	163 800,00 €

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte l'opération ayant pour objet « Aire de jeux de la Falquette – Construction de vestiaires et mise aux normes »

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 54 600 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY